

| |
|--|
| COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du Lundi 26 octobre 2009 |
|--|

Date de la convocation 20 octobre 2009

Présents : Ms MAURY, MOTY J., GUENON M., BARDY Y., FREVILLE C., PIALAT J-C, Mmes LABUSSIÈRE M., DUCLOUT V., SAINT-LOUPT M., BOURRINET J.

Absents : Ms ROUSSE, HITIER, GEFFRE, LINTHOUT, BAGOUET, MOTY B. Mmes EVEILLE, GAILLOT, DUVAL

Pouvoirs : M. ROUSSE J. à M. MAURY, M. GEFFRE B. à Mme DUCLOUT V., M. BAGOUET D. à M. PIALAT J-C

ASSAINISSEMENT

- Suite à la délibération en date du 5 août 2009, un appel à candidature a été lancé pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la mise aux normes de la station d'épuration. L'avis d'appel public à la concurrence est passé dans le journal la Charente Libre le 15 août 2009 et 6 candidats ont remis une proposition. Après la présentation du rapport d'analyse de la commission d'appel d'offres en date du 21 octobre, le bureau d'étude IRH à PESSAC, montant du marché 59 700 € H.T est choisi pour assurer la maîtrise d'œuvre de la mise aux normes de la station d'épuration.
Vote Pour : 7 - Contre : 6

COMPTABILITE

- Budget commune : Décision modificative N°6
Transfert de 800 € du compte 60632 au compte 2178 suite à l'acquisition de panneaux de signalisation
- Budget commune : Décision modificative N°7
Transfert de 24 200 € du compte 61522 au compte 2313 opération 233, pour les frais de couverture zinguerie de la mairie

ABATTOIR

- Décision d'autoriser le maire à signer le bail emphytéotique entre la commune et la SCIC Centre d'abattage de Chalais Sud Charente qui est prêt suite à la délibération du conseil municipal en date du 21 septembre qui en définissait les modalités financières

CHEMIN DES DOUVES

- Il y a lieu de modifier la délibération du 5 août 2009 concernant l'acquisition du chemin des douves pour l'euro symbolique car la maison de retraite préfère un acte notarié plutôt qu'un acte administratif. De plus, il est proposé d'acquérir dans le prolongement du chemin des douves une partie de la parcelle 147 section C appartenant à l'école Castel Marie dans les mêmes conditions. Accord.

GRANGE RUE RANCY

- Décision de mettre en vente cette grange acquise par la commune en 2003.

CHARGES LOCATIVES DE CHAUFFAGE AU BOIS

- Décision de facturer à chacun des locataires des immeubles communaux, bénéficiant du chauffage au bois les charges locatives qui en découlent, au prix de 0.0574 € par Kwh.

LOCATION

- Décision de louer le logement sis 7 place de l'hôtel de ville 1^{er} étage à Mlle Julie DEMATOS à compter du 1^{er} novembre 2009 au prix de 330 €/mois et de demander une caution d'un montant égal à 1 mois de loyer.

REVISION SIMPLIFIEE DU POS

- Suite à la délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2008 prescrivant la révision simplifiée du POS, car il y avait lieu de modifier le zonage et le règlement du POS au lieudit « La beaurie » pour permettre l'extension de la zone d'activité de la communauté de communes, le dossier a fait l'objet :
 - d'une enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} septembre au 30 septembre 2009 inclus,
 - d'une concertation avec la population
 - d'une concertation avec les personnes publiques associées.

Comme le rapport du commissaire enquêteur et le bilan des concertations sont favorables, le dossier de révision simplifiée du POS est approuvé par le conseil municipal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Accord à l'unanimité pour transférer les permanences de la CPAM et de l'ADIL qui ont lieu actuellement à la Mairie à la communauté de communes dans le cadre de la réalisation de nouveaux locaux destinés au « relais services publics ».

RUE J. REMON

- Approbation à l'unanimité de l'avant projet pour l'Aménagement de la Rue J. Remon pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 240 000 € H.T. L'avant projet répond à des critères de sécurité, de qualité paysagère, et de fonctionnalité. Il y a lieu de solliciter des aides financières pour accompagner ce projet notamment au titre de la DGE 2010, du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Communauté de Communes du pays de Chalais. Il est en outre décidé d'allouer la dotation de 12 000 € correspondant au programme communautaire d'aménagement des bourgs sur ce projet.

TRAVAUX

- Point sur les travaux d'assainissement rue et berges de Tude
- Fossé et parking au terrain de football en court
- Accessibilité handicapée réalisée avenue de la gare
- Les travaux sur l'église de Ste-Marie devait être terminé en octobre 2009. En raison de différents retards il convient de prendre un avenant de prolongation du délai global des travaux de 4 mois.

VOIE COMMUNALE : CHEMIN DES PRES

- Décision de classer 95 mètres de plus en voie communale VC 18 U dans le prolongement du centre Médico-social « chemin des près » étant donné que cette voie est affectée à un usage direct du public, ce qui portera la VC 18U à 205 mètres.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP

- Décision de valider la proposition de modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Chalais.

DPU : pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur la problématique concernant le devenir du Théâtre.

Le Maire
Jean-Claude MAURY